

1699.

*Réponse du
Roi Catholi-
que à cette
proposition.*

me un Arrêt de mort que la Cour de Vienne lui faisoit prononcer: quelque languissante que fût la vie de ce Prince, il avoit cela de commun avec tous les hommes, qu'il la préféreroit à la mort, sans blesser les decrets de la Divine Providence, auxquels il a toujours paru fort soumis; Sa M. C. répondit au Ministre Imperial, » qu'elle attendoit de la bonté & miséricorde de Dieu, des jours plus longs que ceux que Sa M. I. lui faisoit prédire: » qu'il réfléchiroit cependant à sa proposition, & en feroit l'usage convenable aux devoirs de sa conscience, & à ceux d'un bon Roi, Pere de ses chers peuples: mais qu'il prioit Sa M. I. & exhortoit son Ministre de ne plus lui tenir à l'avenir de semblable langage.

*Ce Prince
consulte les
Docteurs de
son Royaume
& même le
Pape.*

III Peu après le bruit se répandit à Madrid que le Roi avoit consulté des Jurisconsultes sur les loix fondamentales de la Monarchie, & de célèbres Theologiens, sur des cas de conscience que ce Prince leur proposa: que même Sa Majesté avoit fait mettre leurs avis par écrit, & les avoit envoyez au Pape Innocent XII. pour demander au S. Pere ses conseils paternels sur quelque scrupule qu'il avoit. Ces bruits qui n'étoient alors que très-confus, se trouverent néanmoins bien fondez; on en verra les effets par la suite de cette histoire.

*Memoire de
Mr. d'Har-
court sur un
prétendu
Testament*

IV. Mr. le Marquis d'Harcourt Ambassadeur extraordinaire de France, ayant eu ordre du Roi son Maître de demander à Sa M. Catholique un éclaircissement sur ce qu'on publioit, lui presenta un Me-
moire